bourgeons *a a a a* du bas de l'arbre (*fig.* 253),

Fig. 253.



qu'aux bourgeons *b b b b* de la partie supérieure. Cette taille se nomme taille en crochet, parce que les bourgeons rabattus près de leur talon forment en effet une sorte de crochet; ce sont les yeux laissés sur ces crochets qui deviendront les branches destinées à porter les premiers fruits.

On ne laissera jamais subsister sur les bourgeons de l'année deux bourgeons anticipés placés en regard l'un de l'autre; c'est une loi générale qui s'applique à toutes les productions fruitières du pêcher; les branches à fruit doivent alterner le plus régulièrement possible sur les branches principales, sans jamais être opposées l'une à l'autre.

Tout bourgeon qui menace de s'emporter, soit en dedans du V formé par les deux branches-mères, soit au dehors ou sur les membres inférieurs, doit être pincé ou rogné dès qu'on s'en aperçoit.

L'arbre parvenu à la troisième année après la greffe, s'il doit être conduit en V ouvert sur deux membres de chaque côté, n'a plus besoin que d'être continué selon les mêmes principes.

S'il doit recevoir la forme carrée (*fig.* 244), on fera naître et développer complétement les membres inférieurs avant de laisser croître aucun de ceux qui doivent remplir l'intérieur du V. Parmi ceux-ci, les membres AA, qu'on ne peut se dispenser de laisser croître dans une situation verticale, seront formés les derniers de tous, afin que la supériorité de force acquise par les autres parties de la charpente y attire la sève et empêche les branches verticales de s'emporter, ce qui cependant aura toujours lieu, plus ou moins, en dépit de toutes les précautions.

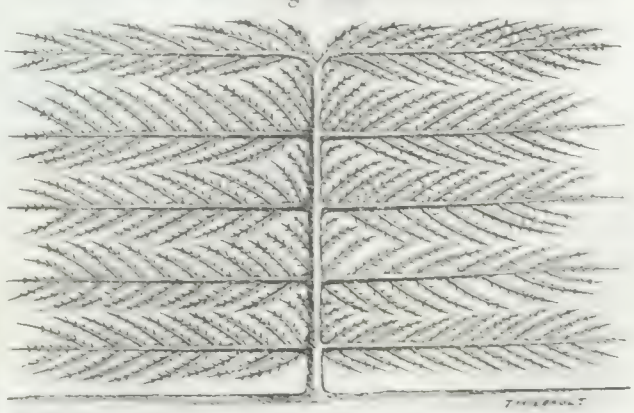
La forme à la Dumoutier (*fig.* 243), qui ne peut être complète qu'au bout de neuf ans, s'obtient par la taille dirigée d'après les mêmes errements; le point principal consiste à bien choisir la place où doit commencer chaque bifurcation, afin d'y favoriser le développement d'un bon œil par tous les procédés ci-dessus indiqués, au moyen du pincement et du palissage.

Pour donner au pêcher la forme en cordons (*fig.* 245), on peut, comme pour toutes les autres formes, s'abstenir de tailler et laisser le jet de la greffe s'allonger à sa fantaisie. La hauteur à laquelle chacun des cordons doit être établi étant d'avance déterminée, à mesure que l'arbre avance en âge, on réserve un bon œil pour former successivement chaque cordon, en se conformant du reste aux principes que nous avons exposés. Si l'on se décide pour la taille de la pousse terminale, il faut la rabattre sur un bon œil, à $0^{m},50$ de terre: l'œil placé immédiatement au-dessous de celui qui, par cette taille, sera devenu l'œil terminal, sera réservé pour former le premier cordon à droite. Les autres cordons s'obtiendront de bourgeons nés à quelque distance au-dessous de l'œil terminal ou de prolongement, afin que ces deux pousses ne soient pas obligées de se disputer, pour ainsi dire, la sève dont elles ont besoin.

Nous ne saurions approuver le conseil donné par plusieurs auteurs de suppléer par des écussons au défaut d'un œil bien placé, pour en obtenir un cordon; tout jardinier attentif à profiter des ressources que présente la végétation d'un arbre bien portant saura toujours bien maîtriser celle du pêcher, de manière à faire développer un bon œil à la place où le cordon doit être établi; en supposant qu'il dût y avoir une différence de distance de quelques centimètres d'un cordon à l'autre, un dérangement aussi léger dans la symétrie ne serait point à comparer avec les mauvaises chances d'une greffe, qui, si elle manque, fait perdre un an tout entier pour la formation d'un cordon, et dérange l'économie de la végétation dans tout le pêcher.

Les yeux pour les bourgeons de prolongement des cordons sont toujours choisis, autant que possible, *sur le devant* des tiges. La taille des branches-crochets suit sa marche régulière, comme pour les pêchers conduits sous toute autre forme; rien ne sera négligé pour provoquer de la part des bourgeons inférieurs des cordons une végétation égale à celle des bourgeons supérieurs des mêmes branches, toujours disposés à attirer la sève de leur côté, au détriment des autres. On aura soin, une fois l'arbre formé, d'entretenir le long de la tige principale (*fig.* 245) quelques branches à fruit dans l'intervalle d'un cordon à l'autre. Si, par accident ou maladie, les pêchers voisins DD, dont les cordons alternent avec ceux de l'arbre A, venaient à périr, il serait facile de faire ouvrir sur chacune des branches à fruit réservées un bon œil à bois, sur lequel on la rabattrait pour former un cordon supplémentaire; l'arbre alors deviendrait tel que le représente la *fig.* 254.

Fig. 254.



Dans la *fig.* 245, nous avons, à dessein,